

**CESPRA-CRPRA - Centre de recherches politiques  
Raymond-Aron**

**Catherine Maire**

---



**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/21495>

ISSN : 2431-8698

**Éditeur**

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 janvier 2012

Pagination : 696-697

ISSN : 0398-2025

**Référence électronique**

Catherine Maire, « CESPRA-CRPRA - Centre de recherches politiques Raymond-Aron », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2012, mis en ligne le 01 juillet 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/21495>

---

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

---

# CESPRA-CRPRA - Centre de recherches politiques Raymond- Aron

Catherine Maire

---

Catherine Maire, *chargée de recherche au CNRS*

## Les philosophes des Lumières dans le contexte des controverses sur les rapports entre l'Église et l'État

- 1 LE séminaire a étudié les liens étroits que les Lumières françaises ont entretenus avec les disputes religieuses de leur temps, en particulier les grandes controverses sur les rapports entre l'Église et l'État : la constitution *Unigenitus*, les biens et immunités ecclésiastiques, le mariage des protestants, le refus des sacrements, l'expulsion de la Compagnie de Jésus, le monachisme, ainsi que les solutions gallicanes que les philosophes ont inventées pour réorganiser les liens et les frontières entre la politique et la religion.
- 2 En amont, nous avons commencé par donner une définition de la forme particulière que les rapports entre les deux souverainetés ont prise au lendemain des guerres de religion : les libertés de l'Église gallicane. En aval, nous avons décrit le tournant théologico-politique des Lumières françaises vers 1750, convergence de l'arrivée de la philosophie, des problèmes politiques de la religion, du renversement du modèle anglais et de la crise de l'absolutisme. Nous avons également pris en considération le point de vue de l'Inquisition romaine devant des auteurs qu'elle ne pouvait identifier à ce qui allait bientôt être nommé les « Lumières ». Puis nous avons abordé les principaux philosophes. En premier lieu, un auteur typique des pré-Lumières : l'abbé de Saint-Pierre a tenté de concilier la politique dévote et la nouvelle croyance au progrès dans sa « politique crétiène » (*sic*). Puis Montesquieu a tenté de s'aménager une place indépendante et d'écrire en « politique » sur la religion. Mais cet espace pré-

sociologique lui a attiré les foudres romaines. Avec Voltaire, c'est la problématique de la subordination de la puissance spirituelle à la puissance temporelle qui fait son entrée ainsi que celle de la tolérance, en bref, le programme du droit naturel. D'Alembert a donné un sens à l'actualité qu'il venait de vivre : la destruction des jésuites et en a attribué la victoire aux philosophes. Quant à Rousseau, nous avons montré combien le problème du mariage des protestants a marqué en profondeur sa réflexion sur la religion civile. Enfin, l'abbé Raynal franchit un pas supplémentaire par rapport à ses prédécesseurs. Il remet en question la distinction même entre les deux puissances pour ne garder qu'une seule et unique juridiction : il n'y a que l'État qui puisse être une autorité religieuse. On entrevoit clairement chez ce dernier auteur les bases intellectuelles de la Constitution civile du clergé et de la profonde rivalité entre la Religion et la Politique qu'elles impliquent.

- 3 Trois grands paradigmes se sont ainsi dégagés de l'étude chronologique des philosophes des Lumières françaises : 1) L'équilibre, la conciliation à trouver entre la puissance spirituelle et la puissance temporelle, la croyance au progrès et la religion ; 2) La subordination de l'Église à l'État dans le maintien de leurs distinctions, chacune dans son domaine ; 3) La dissolution de toute forme d'écart entre les deux souverainetés et l'attribution de la forme religieuse à l'État.

---

## INDEX

**nomsmotscles** Centre de recherches politiques Raymond-Aron (CESPRA-CRPRA)